



CONSULTATION DU PERSONNEL SUR LES SALAIRES

LE PERSONNEL EST TRAHI !

La CFE-CGC, en annonçant par tract qu'elle allait signer l'accord salarial, en prétendant que c'était la seule manière de permettre aux salariés de bénéficier de la prime de 200 €, a cassé délibérément l'unité syndicale qui s'était construite à l'occasion des négociations salariales.

En procédant de la sorte, la CFE-CGC a renié l'engagement pris avec les autres organisations syndicales de prendre position après avoir consulté le personnel et fait preuve ainsi d'un manque de courage, alors que rien ne le justifiait.

Il y a lieu de rappeler que lors de la dernière réunion de négociations du 14 mars, l'ensemble des organisations syndicales avaient unanimement rejeté les dernières propositions de la direction et **s'étaient engagées à consulter le personnel.**

Malheureusement, sans avoir attendu le bilan de la consultation qui devait se faire le 23 mars, la CFE-CGC s'est retirée implicitement de l'intersyndicale sans prendre le soin à minima d'informer les autres organisations syndicales de ce changement de position.

Il n'y avait pas urgence, puisque bien que le versement de cette prime exceptionnelle soit conditionné à la signature d'un accord salarial, il n'en demeure pas moins que la loi stipule que l'accord salarial doit être signé au plus tard le 30 juin 2006.

Le temps ne jouait donc pas contre les organisations réunies en intersyndicale pour cette négociation. Bien au contraire, si la CFE-CGC avait résisté à sa tentation d'être la première organisation syndicale signataire de l'accord et avait tenu ses engagements pris devant le personnel, l'intersyndicale pouvait encore obtenir de nouvelles concessions de la direction, notamment sur l'augmentation générale qui ne fait pas le compte sur le maintien du pouvoir d'achat.

La CFE-CGC se devait d'attendre la réunion intersyndicale fixée au 23 mars pour faire le bilan de la consultation du personnel. En procédant de la sorte, elle a fui ses responsabilités, certainement pour éviter d'être prise en otage dans un éventuel mouvement de grève qui pouvait être décidé.

En effet, **77 % des salariés ayant répondu à la consultation** ont rejeté les dernières propositions de la direction et **75 %** ont souhaité une action pour contraindre la direction à de nouvelles négociations.

La CFE-CGC a cassé une dynamique, qui pourtant a démontré qu'elle pouvait produire des effets et obtenir de nouvelles concessions de la direction.

C'est bien dans l'unité que les salariés par l'intermédiaire de leurs représentants sont le plus efficace.

Alors, pourquoi une telle volte-face ?

Que cache cette attitude ?

Les pressions de la direction et le chantage au paiement d'une prime de 200 € (pour dérisoire qu'elle soit) ont eu finalement raison de la CFE-CGC, alors qu'il n'y avait pas péril en la demeure.

Pour obtenir et justifier une, voire plusieurs signatures, la direction est prête à compléter à la marge son projet d'accord par des mesurette, en avançant le déclenchement de l'augmentation générale au 1^{er} mars (date qui n'avait pas été négociée) et en doublant l'enveloppe pour les bas salaire (la passant à 0,2 %).

Tout comme la méthode VILLEPIN, « on ne touche pas au texte, mais on accepte d'en discuter sur pas grand-chose », c'est ce que vient de proposer la direction lors d'une réunion le 28 mars, en exigeant une réponse des organisations syndicales sous 24 heures.

Alors, pour la CGT la réponse est très claire, le point de vue des salariés exprimé lors de la consultation sera respecté, le texte ne sera donc pas signé par elle.

Malheureusement, malgré les **75 % de salariés qui se sont exprimés en faveur d'une action**, la CGT, ne prendra pas la responsabilité de les appeler seule à un conflit minoritaire, en l'absence d'unité syndicale, alors que la grande crainte de la direction était justement le blocage de certaines cibles stratégiques qui pouvait être organisé. Néanmoins, si des salariés décident d'entrer dans l'action pour les salaires, la CGT ne les laissera pas seuls et les soutiendra.

C'est une occasion manquée, tout comme celle de faire invalider un texte ne comportant que la seule signature de la CFE-CGC, à savoir l'usage du droit d'opposition que la CGT et les deux autres organisations syndicales pouvaient décider ensemble, pour contraindre la direction à reprendre la négociation. Là aussi, le chantage à la prime a produit ses effets.

Pour la CGT, le constat est que l'unité syndicale et la consultation du personnel sont des actes fortement appréciés. Que la parole leur soit donné, comme le droit de décider, voilà ce qu'attendent les salariés, et voilà ce que continuera de porter et de défendre la CGT.